

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 28 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingt-huitième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2105-02-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.4 - Signature innovation : Autorisation à procéder à l'appel d'offres visant la définition économique du terme LPAI, l'inventaire des entreprises dans le domaine et la nomenclature des stocks stratégiques envisageables dans le territoire.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2106-02-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 janvier 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Lacolle - Règlement RU 2021-0204-02**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement RU 2021-0204-02 adopté par le conseil de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajuste la terminologie relative à l'hébergement touristique, définit l'usage « centre de tri et de concassage de matériaux secs » et autorise les conteneurs à titre de bâtiments accessoires.

B) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

B.1 **Règlement 2022-185-28**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2022-185-28 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes relatives aux enseignes.

B.2 **Règlement 2022-289**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution 2022-289-PPCMOI adoptée par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, il s'agit du règlement-cadre concernant les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

B.3 **Règlement 2023-290**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2023-290 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise la démolition d'immeubles.

1.1.2 **Modifications**

Les représentants de la municipalité de Noyan sollicitent le retrait de la demande d'ajustement des limites du périmètre d'urbanisation à la zone agricole. Le règlement 572 modifiant le règlement 569 ne sera donc pas présenté pour adoption lors de la prochaine séance.

1.1.3 **Règlement de contrôle intérimaire 573 - Adoption**

A) **RCI 573 - Adoption**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 573 remplaçant le règlement 570, le tout relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

CAPV2023-02-28

Mme Cynthia Gagnon soumet que quelques ajustements ont été apportés de sorte à satisfaire les demandes d'Hydro-Québec. Par ailleurs, la Direction de la Santé publique sollicite une norme de 45 Lden au lieu de 45 dBA en ce qui a trait au bruit. Des vérifications seront faites à cet effet.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 Processus d'élaboration du PRMH

Mme Cynthia Gagnon soumet que le conseil Mohawk de Kahnawake, la Communauté d'Akwesasne et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ont été invités à participer au processus d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH).

1.2.2 Comité consultatif agricole (CCA) - Nominations

Le directeur général soumet que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2023, les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérineront une résolution visant la nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA). À cet effet, les membres du comité administratif procèdent au tirage de la municipalité qui choisira un citoyen pour siéger au sein du comité consultatif agricole. Il s'agit de la municipalité de Saint-Alexandre. Par ailleurs, les membres du conseil échangeront relativement au choix des représentants de l'UPA.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Dossiers régionaux vs Rencontre avec les députés provinciaux

Les membres du comité administratif souhaitent qu'une rencontre intervienne avec les trois députés provinciaux du territoire de sorte à échanger sur les enjeux régionaux de plusieurs dossiers. Les disponibilités seront vérifiées.

2.2 Ressortissants ukrainiens - Rencontre

Le directeur général confirme la rencontre avec les représentants de L'ANCRE afin que ces derniers présentent l'état de situation concernant l'accueil des ressortissants ukrainiens sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Cette rencontre aura lieu préalablement à la séance du conseil du 8 mars.

2.3 Alliance pour la solidarité et l'inclusion - Volet logement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les projets de « Logement pour tous » et « Intervenants pour l'hébergement temporaire d'urgence » suite au transfert du montant résiduel de l'enveloppe destinée au transport collectif vers le volet Logement.

Par ailleurs, des vérifications seront faites relativement à la possibilité de prélever une somme de 20 000\$ pour le projet de l'OMH en ce qui a trait au service d'aide à la recherche de logement (SARL).

2.4 Signature innovation - Autorisation à l'appel d'offres

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser l'appel d'offres visant la définition économique du terme LPAI, l'inventaire des entreprises dans le domaine et la nomenclature des stocks stratégiques envisageables dans le territoire.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Inscription

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander l'inscription de la MRC du Haut-Richelieu au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles de sorte à recevoir le montant versé par le MELCCFP directement à la MRC plutôt que chacune des 14 municipalités.

3.2 Compensation pour l'élimination des matières résiduelles - Distribution

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à distribuer un montant de 1M\$ chaque année lorsque la redevance à l'élimination des matières résiduelles est versée par le MELCCFP de sorte à conserver le montant résiduel dans un fonds pour les projets spéciaux de la Partie III.

4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 Rapport annuel d'activités AN 5 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du rapport annuel d'activités de l'AN 5 (1^{er} janvier au 31 décembre 2022) relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

4.2 Gestionnaire de formation - Renouvellement d'entente

2107-02-23 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation conclue avec l'École nationale des pompiers et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024;

D'AUTORISER la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), Mme Michelle Chabot, à procéder aux signatures requises;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 mars prochain.

5.1.2 Aide financière annuelle - Remise

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h25 le 8 mars 2023. Les montants suivants seront remis : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Soirée ès Arts (1 500\$), Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000\$), Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), Assistto.ca (5 000\$).

CAPV2023-02-28

5.1.3 Le Grand défi Desjardins - Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Desjardins Entreprises Haut-Richelieu-Yamaska a pour mission première de promouvoir l'activité physique auprès des jeunes ainsi que le dépassement de soi;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à amasser des fonds pour trois écoles du territoire parcouru par les participants qui traverseront en 10 jours à relai la Côte Est américaine, soit de Key West à Bromont;

CONSIDÉRANT QUE les écoles Marie-Derome et Joseph-Amédée-Bélanger de Saint-Jean-sur-Richelieu de même que Capitaine-Luc-Fortin d'Henryville bénéficieront d'une somme de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais de logistique sont entièrement assumés par Desjardins Entreprises Haut-Richelieu-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE;

2108-02-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE VERSER une aide financière de 7 500\$, soit 2 500\$ par école à titre d'aide financière au Grand défi Desjardins 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe générale FRR Volet 2.

ADOPTÉE

5.1.4 MMQ - Portefeuille d'assurances 2023-2024 - Renouvellement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le renouvellement du portefeuille d'assurances détenu auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et ce, pour le terme 2023-2024 (63 153,51\$, TVQ de 9% incluse) (augmentation de 8 463\$).

5.1.5 Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Octroi de bourses

CONSIDÉRANT le programme de gestion et technologies d'entreprise agricole;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu visant l'octroi de bourses;

EN CONSÉQUENCE;

2109-02-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif du Haut-Richelieu autorise l'octroi de 2 bourses de 300\$ destinées à des récipiendaires résidant sur le territoire de l'une des 14 municipalités de la MRC;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe générale du FRR Volet 2.

ADOPTÉE

CAPV2023-02-28

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) FRR Volets 3 et 4 - Prolongation de délais

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Rivière-du-Loup afin que le gouvernement du Québec prolonge les délais pour la réalisation des Volets 3 Signature innovation et 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

B) Assurabilité des immeubles patrimoniaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches relatives à ce que les 2 paliers de gouvernement et les autorités compétentes trouvent des solutions afin de garantir à coûts raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

5.2.2 Sommet international sur l'écocitoyenneté

Le directeur général soumet, pour information, qu'un Sommet international sur l'écocitoyenneté se tiendra les 8 et 9 juin 2023 à Montréal. Cet événement fédérateur vise les changements climatiques et le droit des futures générations, l'entrepreneuriat responsable et les saines habitudes de vie émotionnelle et relationnelle dans les écosystèmes sociaux (égalité des genres, racisme et internationalité).

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2110-02-23 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 28 février 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier